



Analyse des effets de la COVID-19 sur les exploitations agricoles familiales des zones de Kaolack, Kaffrine et Thiès, sur la disponibilité et l'accessibilité du mil et du maïs et sur les mesures d'ajustements dans ces zones et à Dakar

Rapport Final

Réalisé par Dr Safiétou BARRO SAMB

Année 2021

Ce projet bénéficie d'un financement du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), de la Fondation de France dans le cadre du programme de Promotion de l'Agriculture Familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO), et de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR).

Le projet est porté par IPAR en partenariat avec Inter-Réseaux Développement Rural (IR).

Table des matières

Remerciements	2
Résumé.....	4
Introduction Générale.....	5
1) Caractérisation des EAF.....	8
2) Types d'agriculture pratiqués dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Dakar	8
3) Répartition en pourcentage des ménages agricoles dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Dakar	9
4) Les effets de la pandémie sur les exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès	10
a) Effets de la pandémie sur les revenus des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès	10
b) Effets de la pandémie sur les modes de consommation alimentaires des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès	11
c) Effets de la pandémie sur la préparation de la campagne agricole (2021-2022) des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès.....	12
5) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité et la disponibilité des céréales locales (mil et maïs) des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès	12
a) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité du mil et du maïs des exploitations agricoles familiales des régions Centre Ouest du BA (Thiès et Touba).....	12
b) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité du mil et du maïs des exploitations agricoles familiales se trouvant dans les régions Sud du BA (Kaolack et Kaffrine).....	14
c) Effets de la COVID-19 sur la disponibilité du mil et du maïs des EAF des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès	16
6) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité du mil et du maïs à Dakar	17
7) Les mesures d'ajustements des exploitations agricoles familiales	19
Conclusion	21
Bibliographie.....	23

Remerciements

Nos remerciements vont à l'endroit des relecteurs :

Mr Jean Luc François et Vital Pelon, membres d'Inter-réseaux Développement Rural.

Dr Laure Tall, Directrice de recherches à IPAR.

Liste des figures

Figure 1 : Proportion des ménages agricoles par types d'agriculture.....	9
Figure 2 : Répartition en pourcentage des ménages agricoles par régions étudiées.....	9
Figure 3: Pourcentage des ménages situés au Centre Ouest du Bassin Arachidier (Thiès et Touba) qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19	13
Figure 4 : Pourcentage des ménages situés au centre Ouest du Bassin Arachidier (Thiès et Touba) qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19	13
Figure 5 : Pourcentage des ménages situés au Sud du Bassin Arachidier (Kaolack et Kaffrine) qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19	14
Figure 6 : Pourcentage des ménages situés au Sud du Bassin Arachidier qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19	14
Figure 7 : Répartition des ménages avec ou sans stock de céréales de base (mil, maïs, riz) dans les régions de Kaolack et Kaffrine (Sud du Bassin Arachidier)	16
Figure 8 : Répartition des ménages avec ou sans stock de céréales de base (mil, maïs, riz) dans le Centre Ouest du Bassin Arachidier) (Thiès et Touba)	16
Figure 9: Evolution du prix de détail du mil au niveau de la région de Dakar de 2018 à 2020	17
Figure 10 : Evolution du prix de détail du maïs au niveau de la région de Dakar de 2018 à 2020	18
Figure 11 : La proportion des ménages agricoles ayant recouru ou non à une stratégie quelconque dans les régions de Thiès et de Touba	19
Figure 12 : La proportion des ménages agricoles ayant recouru ou non à une stratégie quelconque dans les régions de Kaolack et Kaffrine	20

Résumé

Au Sénégal, les mesures prises par les autorités gouvernementales pour endiguer la propagation de la pandémie de la COVID-19 ont réellement affecté les sources de revenus des ménages agricoles. Cette étude a pour objectif d'analyser les effets de la COVID-19 sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) des régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Touba. Aussi, il convient d'analyser l'accessibilité et la disponibilité du mil et du maïs dans ces régions et à Dakar. La méthodologie s'appuie sur l'exploitation de données d'enquête menée par Ipar, en 2020, sur les effets de la Covid-19 des EAF. Les données concernent 338 ménages agricoles des régions du Centre Ouest du Bassin Arachidier (BA) (Thiès, Touba) et du Sud du BA (Kaolack, Kaffrine), sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures prises par les autorités. Les résultats montrent que, dans l'ensemble, les ménages ruraux des régions de Kaolack, Kaffrine Thiès et Touba ont tous connu des perturbations sur leurs modes de consommation alimentaires (nombre de repas pris par jour, la quantité consommée par repas par jour et la qualité des repas). La proportion de ménages ruraux qui connaît une baisse des revenus est plus élevée dans les régions situées au Centre Nord du BA (Thiès et Kaolack) qu'au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine). Le mil et le maïs ont été moins accessibles pour les ménages agricoles situés à Thiès et à Touba que pour ceux situés à Kaolack et à Kaffrine. Dans l'ensemble, les ménages ruraux n'ont pas stocké de céréales locales (mil, maïs). Dans la région de Dakar, le prix de détail du mil connaît une hausse de (+10%) entre 2019 et 2020, avec un impact négatif sur l'accessibilité à cette céréale.

Introduction Générale

- Contexte et justification

La COVID-19 (Corona Virus Disease) est une maladie infectieuse émergente provoquée par un nouveau coronavirus appelé SARS-CoV-2. Elle apparaît le 17 novembre 2019 en Chine, dans la province de Hubei et plus précisément dans la ville de Wuhan. Cette pandémie continue de se propager dans le monde entier.

Au Sénégal, les mesures prises par les autorités gouvernementales pour endiguer la propagation de la pandémie de la COVID-19 ont réellement affecté les sources de revenus des entreprises et des ménages, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

En milieu urbain, au Sénégal, de nombreuses entreprises surtout celles spécialisées dans la restauration, le tourisme, le transport ont connu des arrêts brusques ou des ralentissements de leurs activités.

En milieu rural, les activités des exploitations agricoles familiales ont été lourdement affectées en amont comme en aval. Selon une étude¹ menée par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (Ipar, 2020), 93,7% des ménages ruraux (qui incluent ceux qui n'ont que l'agriculture comme activité), ont déclaré que les mesures prises par les autorités pour endiguer l'expansion du virus ont entraîné une baisse de leurs revenus.

Ainsi les principales sources de revenus des ménages ruraux qui ont été affectées par les mesures de restrictions sont l'agriculture (85,1%), les activités non-agricoles (57,6%), l'élevage (34,3%) et les transferts reçus des migrants (19,9%) (Ipar, 2020).

En effet, la limitation des déplacements, le confinement, la fermeture des frontières régionales, des circuits de distribution et des lieux de commercialisation ont touché fortement les revenus des ménages ruraux, surtout ceux situés au niveau du Bassin Arachidier (BA) notamment les régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès.

¹ Dans le cadre de cette étude de Ipar, la taille de l'échantillon s'élève à 628 exploitations agricoles familiales et à 102 Organisations de Producteurs membres du CNCR après apurement des données. La collecte des données a été menée dans la période du 3 au 23 juillet 2020. L'étude a concerné 22 des 45 départements, 7 régions administratives sur les 14 avec une couverture de l'ensemble des zones agro-écologiques au Sénégal. Le début de la collecte correspond à 3 jours (30 juin 2020) après la suspension du couvre-feu et des mesures de restrictions (fermetures des marchés hebdomadaires, interdiction des déplacements des personnes entre départements) visant à endiguer l'expansion du virus. Les Organisations Paysannes regroupent l'ensemble des Organisations, unions et fédérations paysannes membres du CNCR intervenant dans le secteur de l'agriculture au sens large (productions végétales, animales, halieutiques et forestières). Les exploitations familiales sont constituées ici d'unités de production et de consommation affiliées aux Organisations Paysannes membres du CNCR. Les exploitations familiales constituent les cibles de cette étude sur les effets de la pandémie Covid-19.

Les principales cultures pratiquées au niveau du BA, sont les céréales (mil, maïs, sorgho et riz) et les légumineuses (arachide et niébé). Cependant, les céréales (mil, maïs) prennent une grande part des superficies emblavées. Au Sénégal, le mil occupe 56% des superficies emblavées en céréales (DAPSA, 2019). Ces dernières années, le maïs a connu une hausse continue de la production. D'une moyenne 2013- 2015, de 236 310 t, la production s'est établie à 346 030 t en 2016, soit une hausse de 12% (Berthelot, 2017). Dans les zones rurales de Kaolack/Kaffrine et Thiès, il est enregistré les consommations de mil par personne et par an les plus élevées du Sénégal avec respectivement 102 kg, 91,6 kg (Niang et al., 2017).

Ces céréales composent l'essentielle de l'alimentation des ménages ruraux. Le mil et le maïs connaissent également de forte demande au niveau de la région de Dakar où l'offre provenant de ces régions est commercialisée.

Compte tenu de ces éléments, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), a demandé un appui technique de l'Institut Prospective Agricole et Rural (Ipar) pour étudier les effets de la COVID-19 sur les exploitations agricoles familiales (EAF) des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès, ainsi que sur l'accessibilité et la disponibilité du mil et du maïs dans ces régions et à Dakar.

Spécifiquement, dans le cadre de cette étude Ipar est convié : i) d'analyser les effets de la pandémie de la COVID-19 sur les EAF des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès ; ii) de déterminer les impacts de la crise sanitaire sur l'accessibilité et la disponibilité du mil et du maïs dans les zones de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Dakar ; iii) d'analyser les stratégies d'adaptation développées par les EAF pour faire face à la crise économique engendrée par la pandémie.

- **Démarche méthodologique**

Cette étude s'appuie sur l'exploitation : i) des données d'enquêtes sur les effets de la Covid-19, sur les exploitations familiales agricoles et les organisations de producteurs membres du CNCR au Sénégal réalisées par Ipar en 2020 ; ii) de l'analyse des données du Commissariat de la Sécurité Alimentaire (CSA) sur les prix de détail du mil et du maïs, dans la région de Dakar, sur la période 2018-2020.

L'enquête sur les effets de la Covid-19 des exploitations familiales agricoles et des organisations de producteurs membres du CNCR, au Sénégal, a été élaborée suivant les zones

agro-géographiques suivantes : Niayes, Delta, Moyenne Vallée, Sylvo- pastorale, Centre Ouest Bassin Arachidier, Sud Bassin Arachidier, Sud Est Bassin Arachidier, Casamance.

Dans le cadre de cette étude, les analyses relatives aux effets de la Covid-19 sur les EAF concernent uniquement les zones géographiques des régions du Centre Ouest Bassin Arachidier (Thiés, Touba) et Sud Bassin Arachidier (Kaolack, Kaffrine).

La collecte des données effectuée au niveau de Ipar en 2020, a été menée à une période cruciale de l'entrée en vigueur des mesures prises par les autorités. Le début de la période de collecte de nos données correspond à sept (7) semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions (fermetures des marchés hebdomadaires, interdiction des déplacements des personnes entre départements, etc.) visant à endiguer l'expansion du virus. La période fut du 17 au 23 mai 2020. Pour capter le maximum d'effets sur les ménages, cette période est opportune et pertinente du fait que les ménages ruraux tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance notamment leurs revenus des échanges marchands opérés au niveau des marchés hebdomadaires durant ces mois de pré-campagne agricole (IPAR, 2009). Après apurement des données, la taille de l'échantillon est estimée à 128 ménages agricoles situés dans les régions du Centre Ouest du Bassin Arachidier (Thiés, Touba), et 210 dans celles du Sud du Bassin arachidier (Kaolack, Kaffrine). Au total, 338 ménages agricoles ont été enquêtées pour cette étude. Le questionnaire portait principalement sur les variables relatives à l'insécurité alimentaire, aux comportements des revenus, sur la situation des activités économiques notamment agricoles et aux réactions d'ajustements des ménages afin d'atténuer le choc consécutif aux mesures prises pour juguler le coronavirus.

Ce rapport est organisé comme suit. Tout d'abord le terme d'Exploitation Familiale Agricole (EAF) est brièvement défini. Ensuite, les effets de la pandémie sur les EAF, sur l'accessibilité et la disponibilité du mil et du maïs dans les régions situées au centre-ouest du bassin arachidier (Thiés, Touba), au Sud du Bassin Arachidier (Kaolack, Kaffrine) et à Dakar sont analysés. Enfin, les stratégies d'adaptation développées par les EAF pour faire face à la crise COVID-19 sont analysées.

1) Caractérisation des EAF

Pour le CIRAD, les exploitations agricoles sont caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent².

Les membres de l'exploitation agricole familiale sont à la fois des producteurs et des consommateurs de produits agricoles, par l'autoconsommation des produits de l'exploitation mais aussi par des achats des produits qu'elle ne produit pas du tout ou pas en quantité suffisante. L'EAF a besoin des marchés, pour vendre ses produits, acheter ses intrants mais aussi compléter son alimentation.

Dans la suite de ce rapport, on appelle les ménages ruraux, ceux qui composent les EAF et dont les revenus proviennent très majoritairement, dans les régions considérées, de l'agriculture au sens large (productions végétales, animales et forestières).

Les ménages agricoles consacrent l'essentielle de leurs activités aux métiers de l'agriculture au sens large.

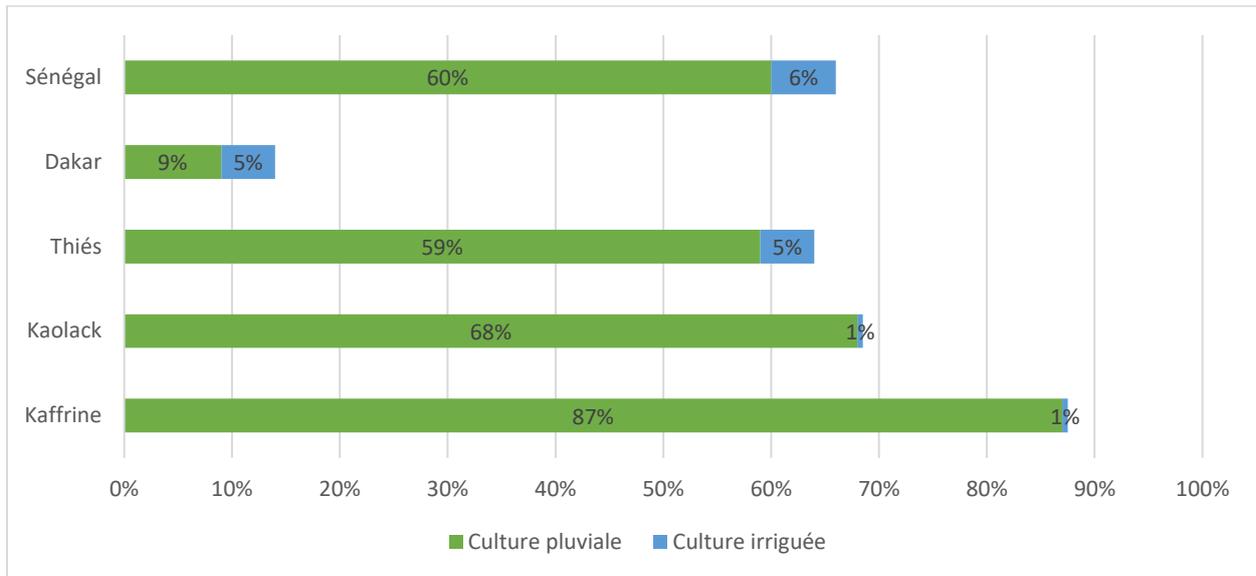
2) Types d'agriculture pratiqués dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Dakar

Au Sénégal, dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Dakar, deux types d'agriculture sont pratiqués : pluviale et irriguée. Les cultures pluviales dominent. Elles sont pratiquées par 60% des ménages agricoles du Sénégal, avec des différences selon les régions : 87% dans celle de Kaffrine, 68% dans celle de Kaolack, 59% dans celle de Thiès et 9% dans la région de Dakar. (ANSD, 2014).

² Sourisseau 2014

<https://collaboratif.cirad.fr/alfresco/s/d/workspace/SpacesStore/f59b0406-9205-4b93-9c4a-3d51dd99743d/Agriculture%20familiale-1.pdf>

Figure 1 : Proportion des ménages agricoles par types d'agriculture

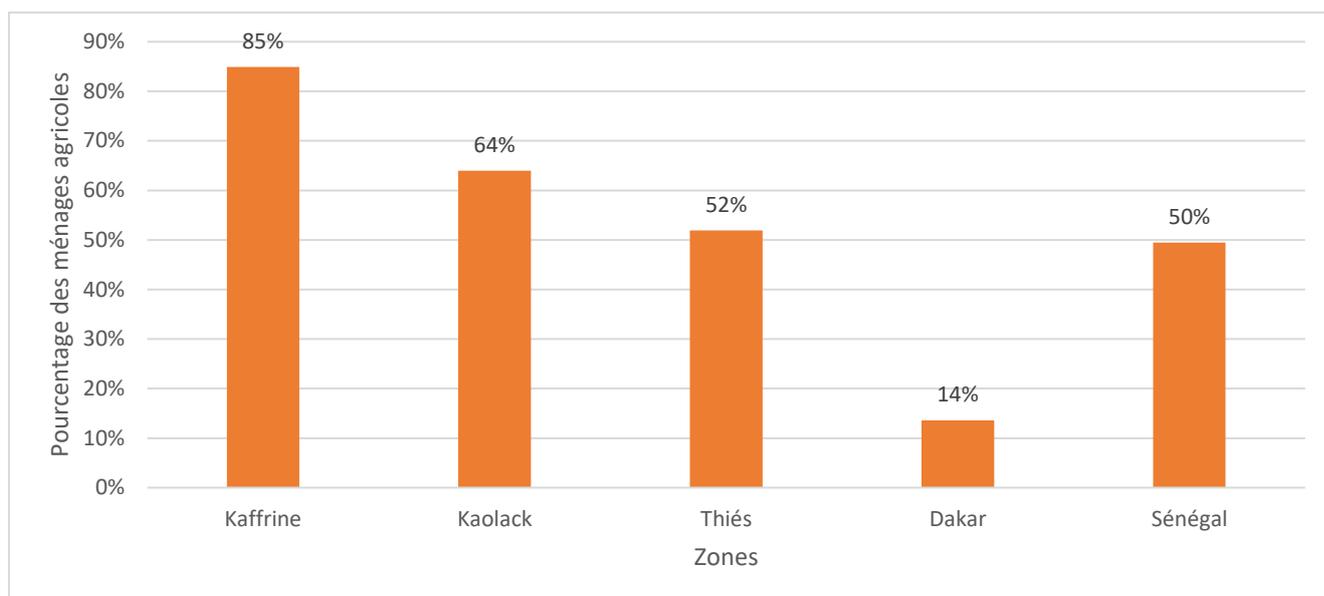


Source : ANSD (2014)

3) Répartition en pourcentage des ménages agricoles dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès et Dakar

Au Sénégal, les ménages sont au nombre de 1 537 389, dont 755 540 ménages à vocation agricole, soit un taux de 49,5% (CGERV, 2014). Kaffrine fait partie des régions du Sénégal qui comptent plus de ménages agricoles (84,9%), au niveau de la région de Thiès (51,9%) et à Dakar (13,6%) (ANSD, 2014). Les régions les moins urbanisées sont en partie situées dans la zone éco-géographique du Bassin Arachidier notamment les régions de Kaffrine et Fatick (CGERV, 2014).

Figure 2 : Répartition en pourcentage des ménages agricoles par régions étudiées



Source : ANSD (2014)

4) Les effets de la pandémie sur les exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès

Dans cette partie, on analyse les impacts de la COVID-19 sur : i) les revenus des ménages agricoles et ruraux, ii) les modes de consommation alimentaires des exploitations agricoles familiales, iii) la préparation de la campagne agricole (2021-2022) des exploitations agricoles familiales.

a) Effets de la pandémie sur les revenus des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès

Au centre Nord du Bassin Arachidier (Thiès et Touba), sept semaines après l'application des mesures de restrictions prises par le gouvernement, 94,8% des ménages agricoles ont affirmé une diminution de leurs revenus provenant exclusivement des activités agricoles au sens restreint (productions végétales), au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine), 64,6% des ménages ont affirmé une diminution de leurs revenus agricoles au sens restreint (Niang. et al., 2020).

Au niveau sanitaire, la COVID-19 n'a pas touché les ménages ruraux, en revanche, les mesures prises pour endiguer la maladie a réellement affecté leur situation économique, du fait de la fermeture des circuits de distributions, des lieux de rassemblements (marchés) et de la forte réduction des transports. Les revenus agricoles au Centre Nord du BA (Thiès et Touba) ont plus été impactés par les mesures barrières.

b) Effets de la pandémie sur les modes de consommation alimentaires des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès

Les variables de la consommation du ménage qui ont été étudiées sont le nombre de repas quotidiens, la quantité consommée par jour et la qualité des repas pris.

- Effets de la pandémie sur le nombre de repas pris par jour

Au centre Nord du BA (Thiès et Touba), 17, 2% des ménages ont dû réduire le nombre de repas quotidiens. Ils sont 30,5% à avoir dû le faire au Sud du BA (Kaolack, et Kaffrine). Bien que la baisse des revenus agricoles y soit moins importante que dans le Centre Nord. (Niang. et al., 2020).

- Effets de la pandémie sur la quantité consommée par repas

Au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba), 82,8 % des ménages ont réduit les quantités consommées par repas. 63,3% des ménages l'ont fait au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine) (Ipar, 2020). La baisse des quantités consommées pourrait être imputée aux mesures de restrictions qui ont entraîné des difficultés d'approvisionnement en céréales de base sur les marchés, dès lors que les réserves des EAF ne couvrent pas tous leurs besoins alimentaires.

- Effets de la pandémie de la COVID-19 sur la qualité des repas

L'enquête réalisée par Ipar (2020), sur les effets de la Covid-19 des exploitations agricoles familiales, la qualité est mesurée à travers la perception que les populations ont, de leur propre alimentation. Il s'agissait de voir, si les repas contiennent tous les condiments ou ingrédients requis.

Pour 91,4% des ménages, au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba), la qualité des repas a diminué. C'est le cas pour 65,2% des ménages au Sud du BA.

La modification des modes de consommation alimentaires en termes de qualité s'explique aussi par le choc de la pandémie à travers les mesures de restrictions prises par les autorités étatiques pour endiguer la propagation du virus. Le choc de la pandémie a, en effet, entraîné une réduction des revenus des ménages et a réduit la disponibilité de certains aliments sur les marchés.

En somme, dans l'ensemble, les régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès ont tous connu des perturbations sur les modes de consommation alimentaires.

A l'exception de la diminution du nombre quotidien de repas, la quantité et la qualité de la consommation alimentaire ont plus baissé dans les régions situées au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) que dans les régions au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine).

c) Effets de la pandémie sur la préparation de la campagne agricole (2021-2022) des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine, Thiès

La plupart des ménages agricoles ont prévu de ne pas changer leurs pratiques culturales, au centre Ouest du BA (Thiès et Touba) (97,9%) ; au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine) (99,5%) (Ipar, 2020). La grande majorité (92,6%) des ménages agricoles déclarent rencontrer des contraintes dans la préparation de la campagne agricole 2021-2022, ces difficultés sont surtout relatives à l'acquisition de semences (84,3%), d'engrais (80,5%) et dans une moindre mesure l'acquisition d'équipements agricoles (41,4%).

5) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité et la disponibilité des céréales locales (mil et maïs) des exploitations agricoles familiales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès

Les concepts d'accessibilité et de disponibilité sont deux des quatre dimensions de la sécurité alimentaire, avec la qualité et la stabilité (FAO, 1996). Le concept d'accessibilité renvoie surtout à l'accès physique et économique à une nourriture suffisante. La disponibilité physique des aliments concerne l'offre qui est déterminée d'abord par la production alimentaire, mais aussi les stocks et l'approvisionnement des marchés.

Pour l'analyse sur l'accessibilité et la disponibilité du mil et du maïs des EAF des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès, l'étude menée par l'Ipar en 2020 est exploitée.

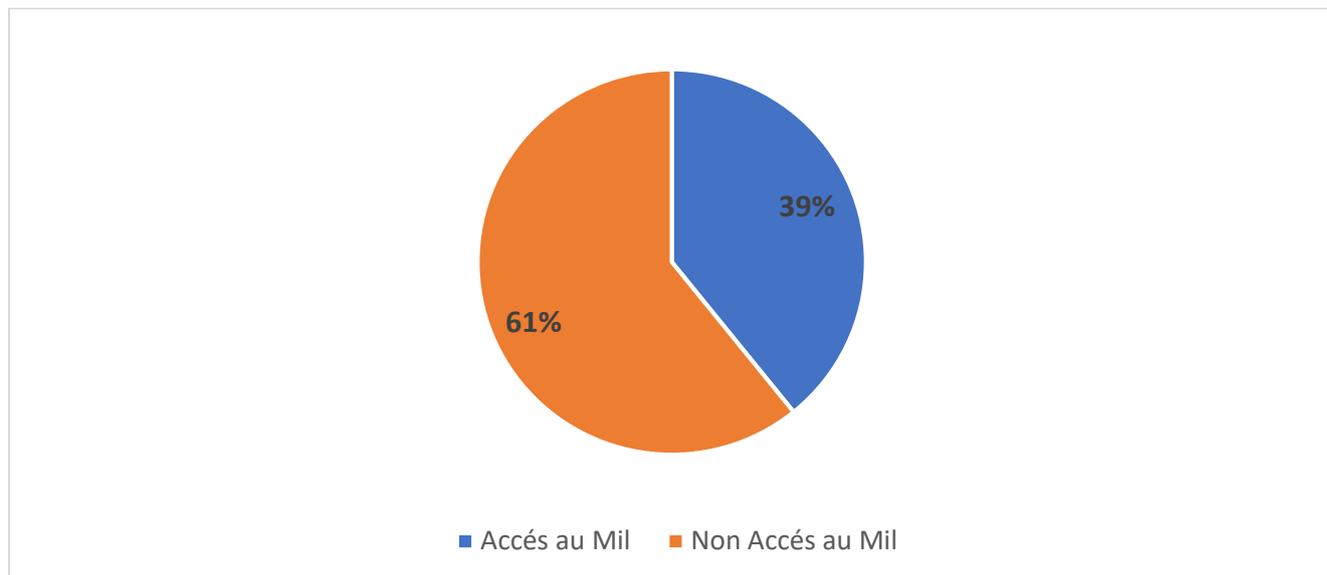
Pour la région de Dakar, l'accessibilité est mesurée par les variations des prix de ces céréales avant et pendant la COVID-19. L'année 2018 est choisie comme la période avant COVID -19 et les années 2019 et 2020 comme les périodes COVID-19. Pour les régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès, l'étude de l'Ipar en 2020 est exploitée. Le mil et le maïs n'étant pas produits dans la région de Dakar, la disponibilité de ces céréales n'est pas étudiée dans cette zone.

a) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité du mil et du maïs des exploitations agricoles familiales des régions Centre Ouest du BA (Thiès et Touba)

Sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures visant à endiguer l'expansion de la pandémie, au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba), 61% des ménages agricoles et ruraux ont

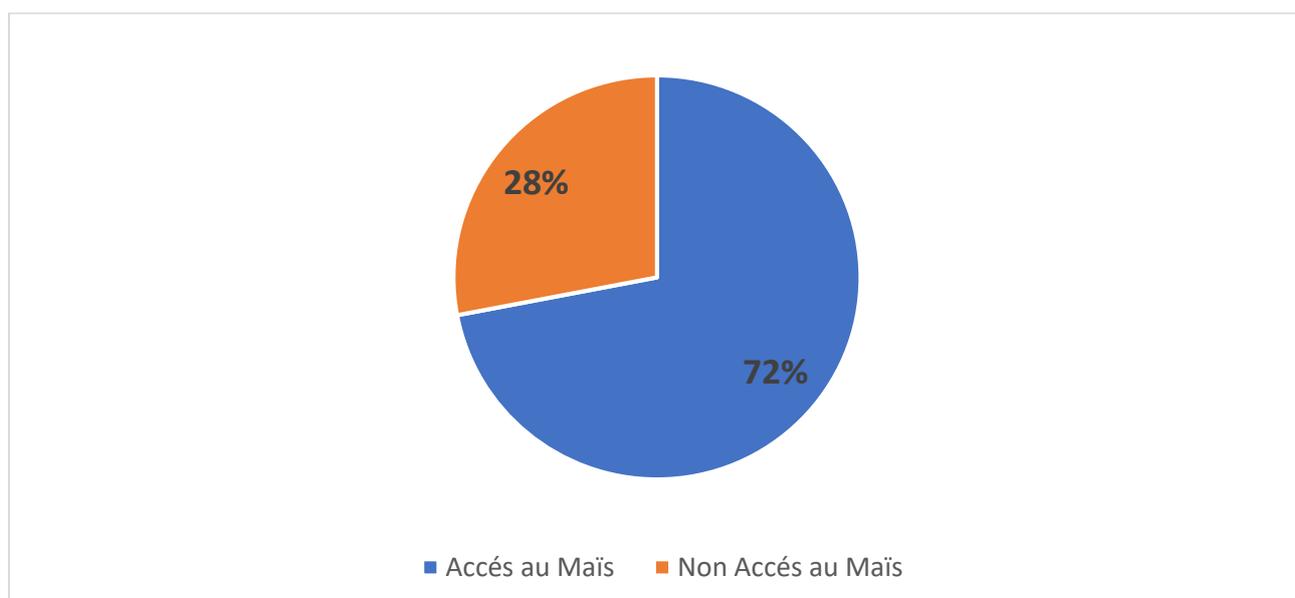
déclaré avoir eu des problèmes pour accéder/acheter le mil mais seulement 28% ont eu des difficultés d'approvisionnement pour le maïs (figures 3 et 4).

Figure 3: Pourcentage des ménages situés au Centre Ouest du Bassin Arachidier (Thiès et Touba) qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar 2020

Figure 4 : Pourcentage des ménages situés au centre Ouest du Bassin Arachidier (Thiès et Touba) qui ont « accès » ou « non accès » au maïs sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19



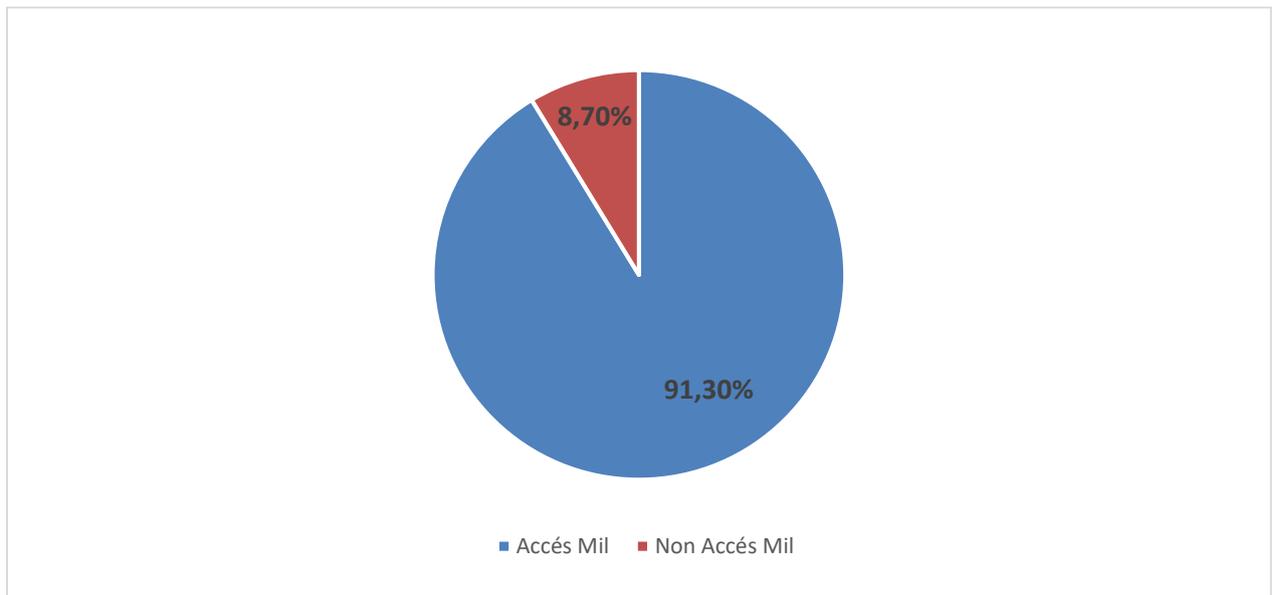
Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar 2020

Les difficultés d’approvisionnement en mil et en maïs rencontrées par les ménages ruraux des régions situées au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) pourraient s’expliquer par l’importance du commerce dans ces zones. La limitation des déplacements et la fermeture des marchés ont perturbé les marchés.

b) Effets de la COVID-19 sur l’accessibilité du mil et du maïs des exploitations agricoles familiales se trouvant dans les régions Sud du BA (Kaolack et Kaffrine)

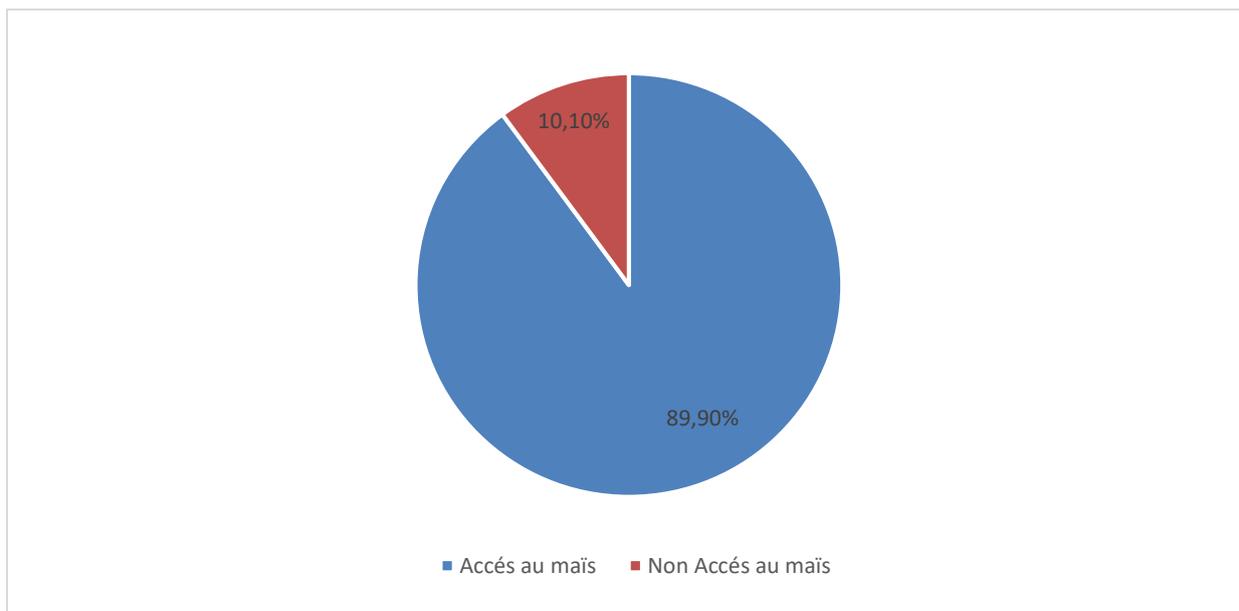
La majorité des ménages ruraux du Sud du BA (Kaolack et Kaffrine), ont déclaré n’avoir pas eu de problèmes particuliers pour accéder/acheter du mil (91,3%) comme du maïs (89,9%) (Ipar, 2020).

Figure 5 : Pourcentage des ménages situés au Sud du Bassin Arachidier (Kaolack et Kaffrine) qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l’entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar 2020

Figure 6 : Pourcentage des ménages situés au Sud du Bassin Arachidier qui ont « accès » ou « non accès » au mil sept semaines après l’entrée en vigueur des mesures de restrictions liées à la COVID-19



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar 2020

En résumé, sept semaines après la prise des mesures de restrictions liées à la COVID-19, les céréales locales (mil et maïs) ont été moins accessibles au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) qu’au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine). Au niveau des régions du Centre Ouest du BA (Thiès et Touba), le mil a été moins accessible que le maïs.

Dans les régions situées au Sud du BA, les populations n’ont pas rencontré de difficultés pour accéder au mil et au maïs.

En réalité, selon la cellule d’Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AVGSAN), la proportion de ménages en milieu rural ne couvrant pas leurs besoins en céréales par leur production, est assez préoccupante, surtout pour les régions vivrières du Sénégal telles que le BA dont une partie couvre les régions ciblées par l’étude (Kaolack, Kaffrine, Thiès).

Seulement 24% des ménages du BA parviennent à satisfaire par leur production leurs besoins céréaliers minimums (185 kg/an et par personne) (Centre de Gestion et d’Économie Rurale de la Vallée du fleuve Sénégal, 2014). Le déficit céréalier en milieu rural est en moyenne de 119 kg/an et par personne (AVGSAN, 2010).

Ces différentes statistiques montrent qu’au niveau de ces zones rurales du Sénégal les populations souffraient déjà d’insécurité alimentaire. Les mesures de restrictions prises pour endiguer la propagation de la COVID -19 l’ont aggravées.

Au Sénégal, l’accès et la disponibilité du mil et du maïs jouent un rôle fondamental pour la sécurité alimentaire des zones rurales. Ces deux céréales représentent respectivement 40% et

14% de la production totale de céréales (CGERVF, 2014). Dans les zones rurales des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès, la consommation de mil par personne est la plus élevée du Sénégal avec 102 kg/an à Kaolack et Kaffrine et 91,6 kg à Thiès. Pour le maïs, c'est dans les zones de Kaolack/Kaffrine que la consommation est la plus importante (31,8 kg/personne/an).

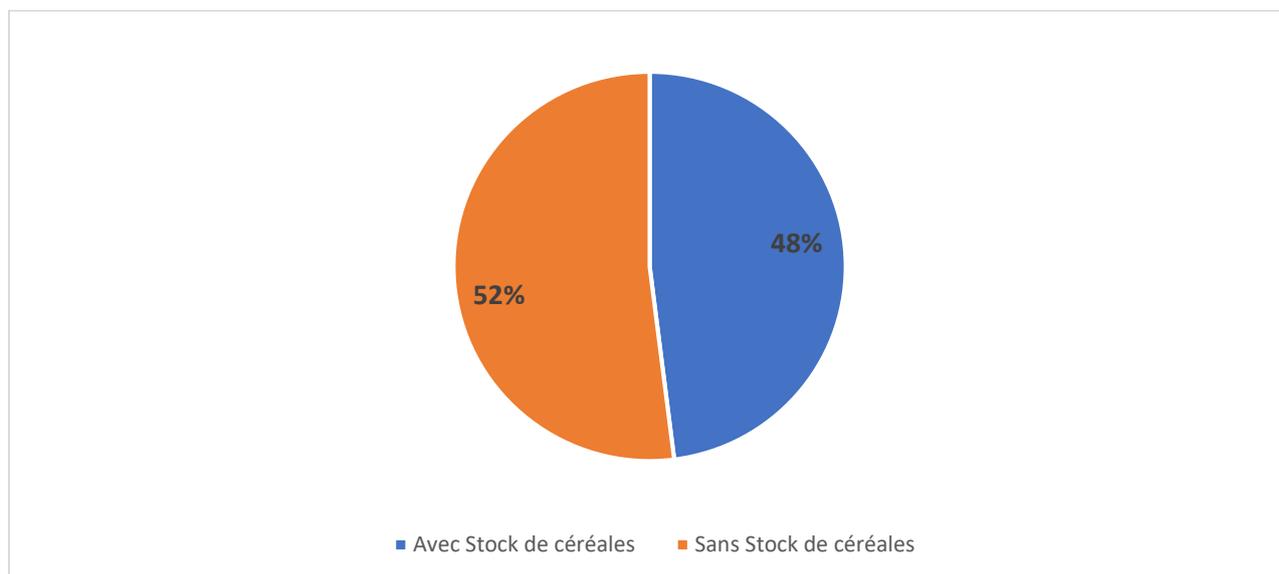
c) Effets de la COVID-19 sur la disponibilité du mil et du maïs des EAF des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès

Au Sud du Bassin Arachidier (Kaolack et Kaffrine), 52,4% des ménages ont déclaré qu'ils ne disposent pas d'un stock de céréales locales (mil, maïs, riz). Au Centre Nord du BA (Thiès et Touba), ce sont 69,5% des ménages qui n'ont pas stocké de céréales locales (mil, maïs, riz)

(Figures 7 et 8).

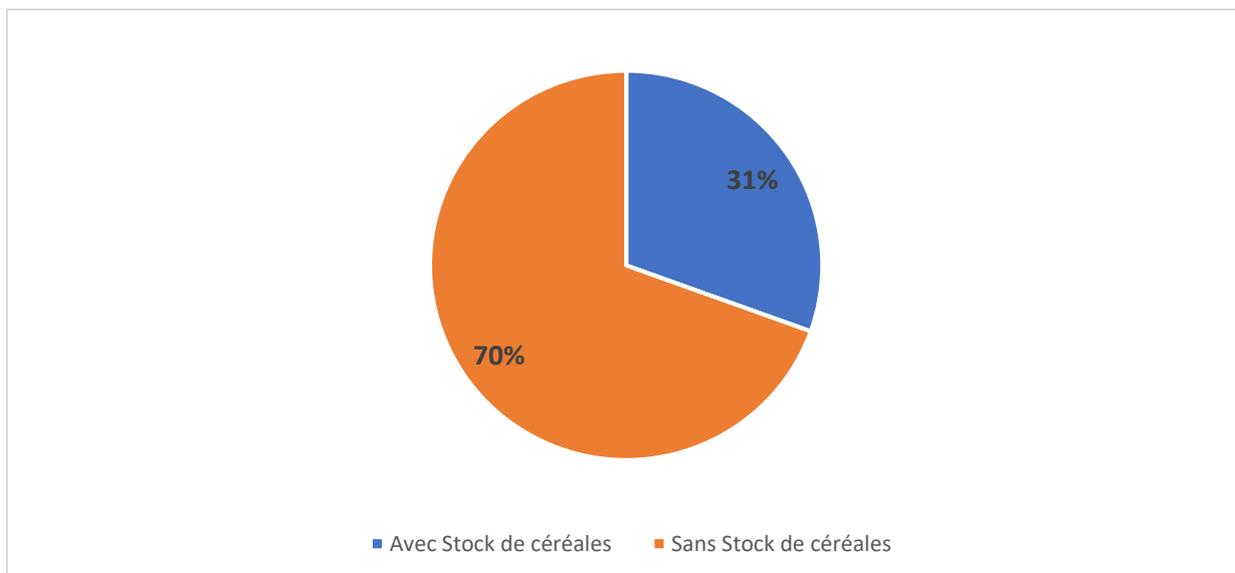
Les ménages qui disposent de stocks de mil sont plus nombreux que ceux qui disposent de stocks du maïs surtout dans les zones de Kaolack et Kaffrine. En effet, le mil est plus consommé que le maïs dans ces zones. Les ménages de la région de Thiès ont déclaré avoir rencontré plus de difficultés d'accès aux céréales de base que ceux des régions de Kaolack et Kaffrine.

Figure 7 : Répartition des ménages avec ou sans stock de céréales de base (mil, maïs, riz) dans les régions de Kaolack et Kaffrine (Sud du Bassin Arachidier)



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar, 2020

Figure 8 : Répartition des ménages avec ou sans stock de céréales de base (mil, maïs, riz) dans le Centre Ouest du Bassin Arachidier (Thiès et Touba)



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar 2020

6) Effets de la COVID-19 sur l'accessibilité du mil et du maïs à Dakar

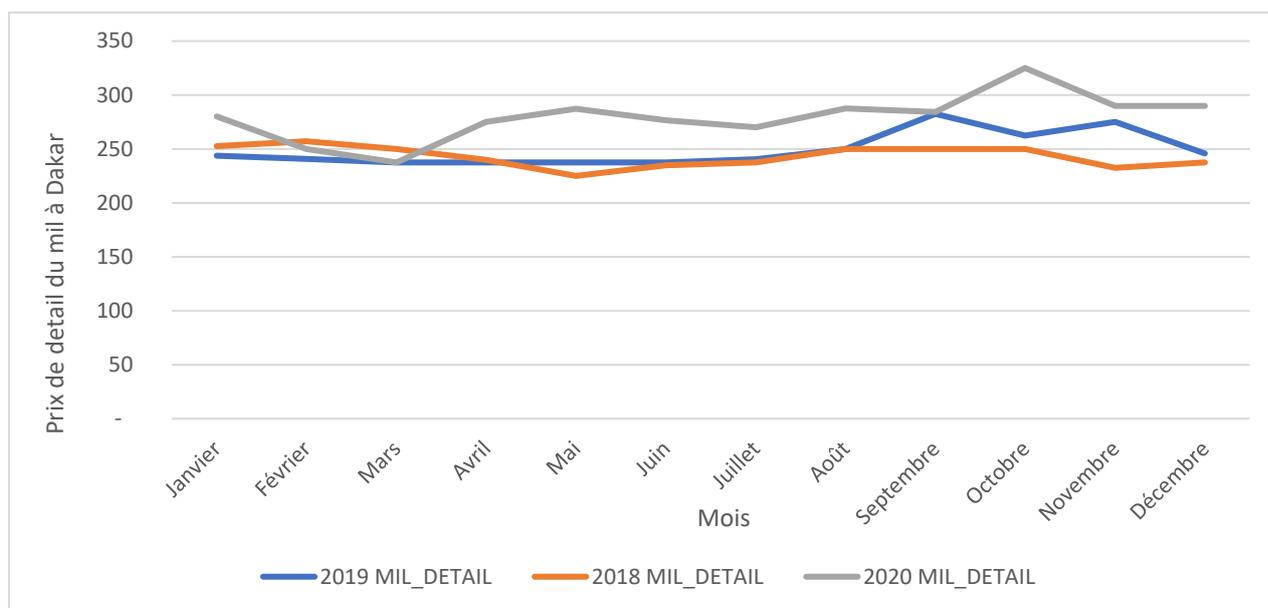
L'évolution du prix de détail ou prix au consommateur du mil et du maïs sur les périodes (2018, 2019 et 2020) est analysée pour mesurer l'accessibilité de ces céréales dans la région de Dakar, à partir des données du Commissariat pour la Sécurité Alimentaire (CSA).

Le prix de détail du mil à Dakar a connu de très forte hausse pour tous les mois en 2020. La plus forte hausse est observée en octobre, où le kilo de mil atteint 325 FCFA. Soit une hausse de 23% par rapport à 2018 et de 19%, par rapport à 2019, sur le même mois (Barro, données CSA en 2020).

Le prix moyen annuel de détail du mil a connu de très forte augmentation en 2020. Il est passé de 243 FCFA le kg en 2018 à 248 FCFA le kg en 2019 et 275 FCFA le kg en 2020, soit des taux de variation de + 2% entre 2018 et 2019 et de +10% entre 2019 et 2020.

La forte hausse du prix de détail du mil observée en 2020 peut être expliquée par la fermeture des circuits de distribution et la limitation des déplacements surtout inter-régionaux, qui permettent d'assurer l'approvisionnement des villes.

Figure 9: Evolution du prix de détail du mil au niveau de la région de Dakar de 2018 à 2020

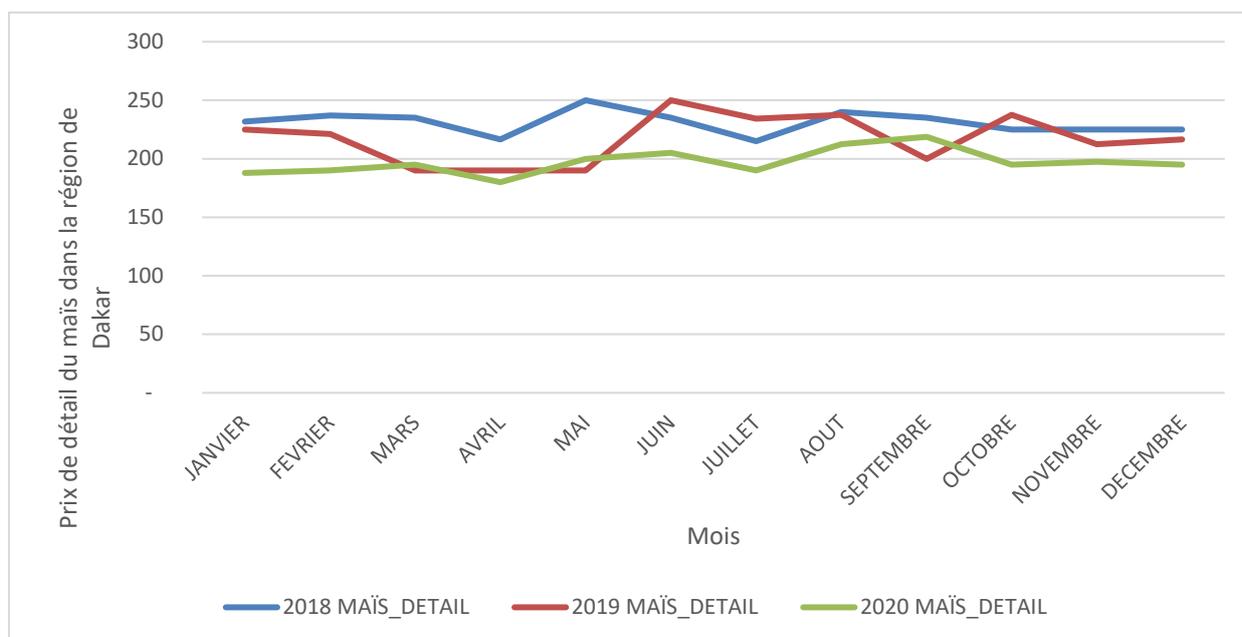


Barro, 2020 à partir des données du CSA

En 2020, dans la région de Dakar, le prix moyen annuel de détail du maïs est de seulement 198 FCFA le kg (Barro, 2020, données CSA). Alors que pour les années 2018 et 2019, le prix moyen de détail du maïs a atteint respectivement 230 FCFA et 220 FCFA le kg. Soit une baisse de 16% par rapport à 2018 et de 11% par rapport à 2019. La chute des prix de détail du maïs ces dernières années et surtout en 2020 s'explique par la hausse de la production au Sénégal et par le repli des prix des cours mondiaux de maïs, le Sénégal étant aussi importateur.

On peut donc dire que la baisse progressive du prix de détail du maïs de 2018 à 2020 dans la région de Dakar a rendu cette céréale plus accessible, malgré les restrictions imposées par la crise Covid-19.

Figure 10 : Evolution du prix de détail du maïs au niveau de la région de Dakar de 2018 à 2020



Source : Barro, 2020 à partir des données du CSA

7) Les mesures d'ajustements des exploitations agricoles familiales

Trois semaines après les mesures de restrictions liées à la lutte contre la pandémie, la grande majorité des ménages (90,7%) n'ont pas eu besoin de recourir à des stratégies spécifiques pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base (Ipar, 2020). Ce qui signifie que pour le moment, ces ménages n'ont pas eu à trouver en urgence des solutions pour faire face aux chocs entraînés par la fermeture des marchés et les restrictions de la mobilité. Ceci témoigne de la capacité de résilience, jusque-là, des ménages ruraux habitués à faire face aux crises récurrentes. Cela ne préjuge pas des conséquences à plus long terme. Il faut souligner que les mesures contre la progression de l'épidémie ont été prises hors saison pluviale, à une période où les ménages se préparaient à affronter la période de soudure. Dans ces trois semaines, les effets des restrictions des échanges n'ont pas conduit les ménages à ajuster leur comportement pour faire face aux difficultés habituelles de la soudure.

Au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) seulement 0,8% des ménages agricoles ont déclaré qu'ils ont recouru à une stratégie quelconque pour faire face aux impacts de la COVID-19.

Autrement dit, trois semaines après les mesures de restrictions liées à la COVID-19, les ménages ruraux n'ont pas eu à ajuster leurs habitudes pour satisfaire leurs besoins en alimentation.

Figure 11 : La proportion des ménages agricoles ayant recouru ou non à une stratégie quelconque dans les régions de Thiès et de Touba



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar 2020

Au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine) seulement 4,8% des ménages agricoles ont déclaré qu'ils ont recouru à une stratégie quelconque pour faire face aux impacts de la COVID-19 (Ipar, 2020).

Figure 12 : La proportion des ménages agricoles ayant recouru ou non à une stratégie quelconque dans les régions de Kaolack et Kaffrine



Source : Enquêtes sur les effets de la COVID-19 des ménages ruraux et agricoles, Ipar, 2020

Conclusion

Sept semaines après la prise des mesures de restrictions liées à la COVID-19, la proportion de ménages ruraux qui connaît une baisse des revenus est plus élevée dans les régions situées au Centre Nord du BA (Thiès et Kaolack) qu'au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine).

Dans l'ensemble, les ménages ruraux des régions de Kaolack, Kaffrine et Thiès ont tous connu des perturbations sur leurs modes de consommation alimentaires.

Les différentes variables de consommation du ménage étudiées sont le nombre de repas pris par jour, la quantité consommée par repas, par jour et la qualité des repas. Au Centre Nord du BA (Thiès et Touba), les modes de consommation alimentaires des exploitations agricoles familiales ont plus été impactés qu'au Sud du BA par la pandémie de la COVID-19. A l'exception de la diminution du nombre de repas pris par jour, tous les autres modes de consommation alimentaires ont plus baissé dans les régions situées au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) que dans les régions au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine).

Les céréales locales (mil et maïs) ont été moins accessibles au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) qu'au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine). Au niveau des régions du Centre Ouest du BA (Thiès et Touba), le mil a été moins accessible que le maïs. Dans les régions situées au Sud du BA, les ménages agricoles n'ont pas rencontré de difficultés pour accéder au mil et au maïs.

Dans la région de Dakar, le prix de détail du mil a connu une forte hausse (+10%) entre 2019 et 2020, avec un impact sur l'accessibilité à cette céréale. En revanche, la baisse progressive du prix de détail du maïs de 2018 à 2020 rend cette céréale, produite et importée plus accessible à Dakar.

Dans l'ensemble, les ménages ruraux n'ont pas de stock de céréales. La proportion de ménages agricoles qui ne disposent pas de stock de céréales locales est plus élevée au Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) qu'au Sud du BA (Kaolack et Kaffrine) (voir figures 7 et 8).

La proportion de ménages agricoles et ruraux qui disposent de stock de mil est plus élevée que celle du maïs surtout dans les zones de Kaolack et Kaffrine.

Trois semaines après la prise des mesures de restrictions liées à la COVID-19, les ménages agricoles ont déclaré qu'ils n'ont pas recouru à des mesures d'ajustements pour satisfaire leurs besoins en alimentation.

Au total, les mesures prises pour endiguer la propagation du virus ont plus affecté les ménages agricoles et ruraux situés dans les régions du Centre Ouest du BA (Thiès et Touba) que les régions du Sud du BA (Kaolack et Kaffrine).

Bibliographie

- ANSD. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage: ANSD, UNFPA, USAID,.
- Berthelot, J. (2017). Estimations sur la production, l'importation et la consommation de blé et pain au Sénégal de 2000 à 2016: Alternatives économiques et solidaires.
- CGERV. (2014). Analyse Économique des Exploitations Agricoles Familiales du Sénégal: CGER-Vallée.
- DAPSA. (2019). Rapport de la phase 1 de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2019-2020.
- FAO. (1996). Rapport du Sommet Mondial de l'alimentation.
- Ipar. (2020). les Effets de la Covid-19 sur les exploitations familiales agricoles et des organisations de producteurs membres du CNCR au Sénégal.
- Niang, M., *et al.* (2017). Etude de la consommation des céréales de base au Sénégal (Vol. 3): IPAR.
- Niang., M., *et al.* (2020). Effets de la COVID-19 sur les ménages agricoles et ruraux du Sénégal: Initiative Prospective Agricole et Rurale.